



▶ **action
climat**
ANDORRE



**action
climat**
ANDORRE

Édition: Agence de l'Énergie et des Changements Climatiques - Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable. Gouvernement de l'Andorre

Auteurs: Carles Miquel, Albert Gomà, Meritxell Cuyàs, Anna Boneta

Indice

3

5

8

13

20

23

26

28

30

32

L'Action climatique d'Andorre

L'action climatique d'Andorre est un ensemble d'actions mises en œuvre par le gouvernement, à travers l'Agence de l'Énergie et du Changement Climatique (en catalan, OECC), afin de mettre en place les politiques de transition énergétique et de changement climatique.

Les principaux objectifs de cette action climat sont :



garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.



faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.



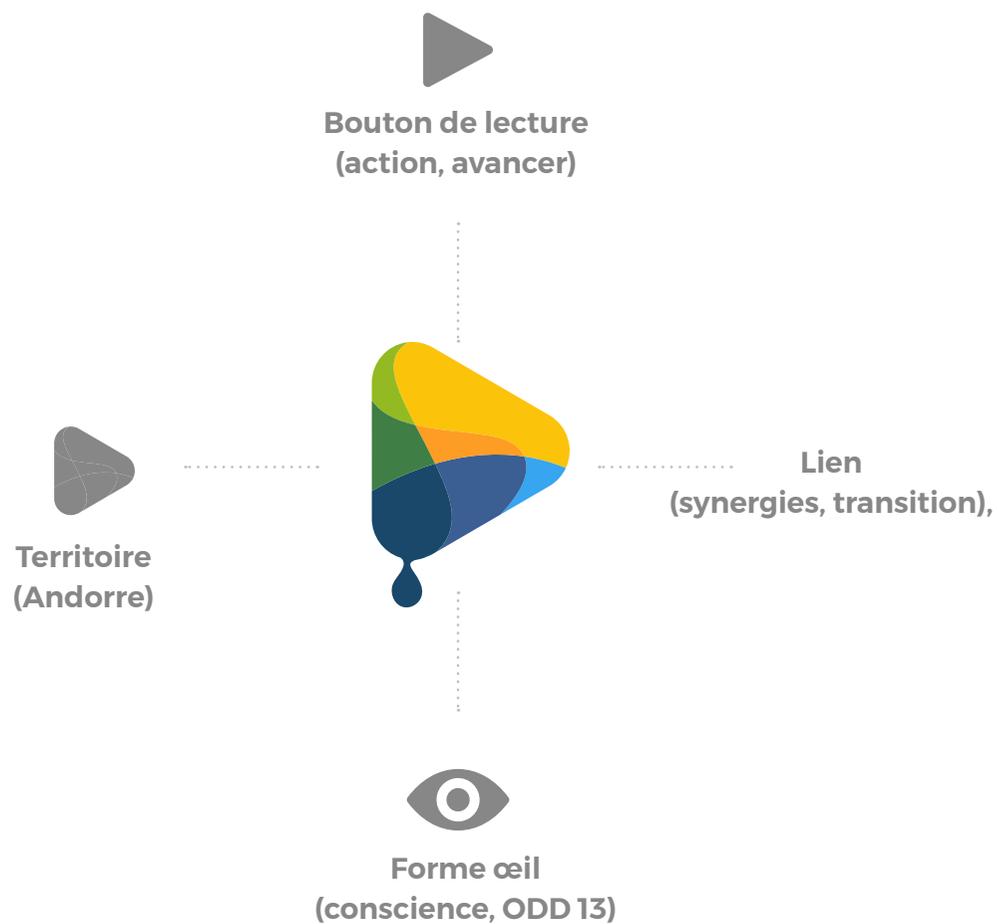
prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.



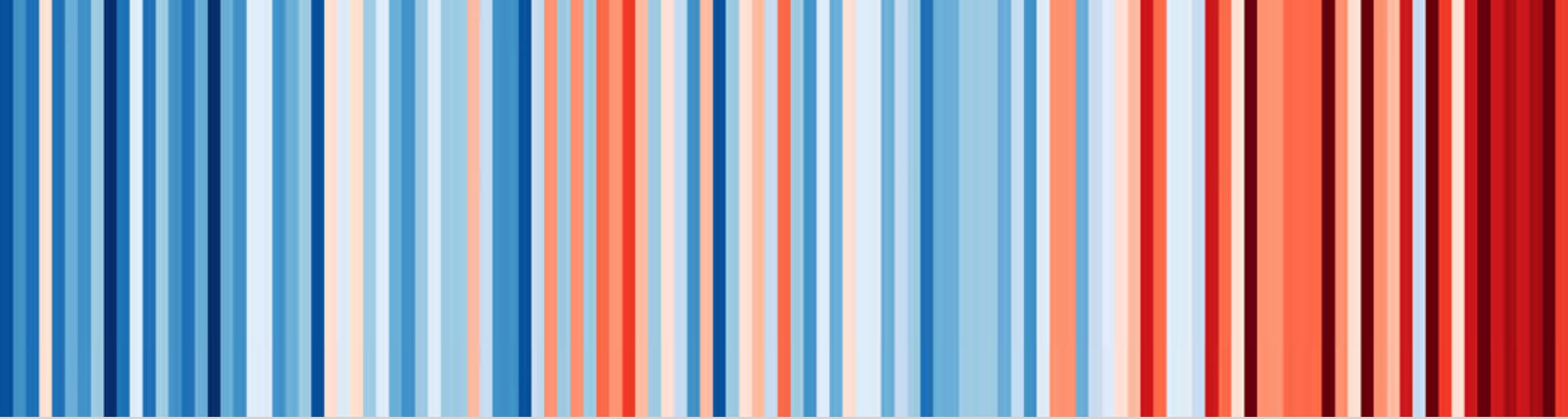
renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser.



L'action climatique d'Andorre a sa propre image ainsi que ses réseaux sociaux pour poursuivre la diffusion et la communication sur ce sujet.



Agence de l'Énergie et des Changements Climatiques



L'humanité fait face à une crise climatique

**“Le rapport du Groupe de Travail I du GIEC publié
aujourd’hui est une alerte rouge pour l’humanité”**

Citation du Secrétaire général de l’ONU, António Guterres, lors de la présentation du 6ème
rapport du Groupe international d’experts sur l’évolution du climat (GIEC/IPCC, WG I).

Anomalie de la température moyenne annuelle d’Andorre de 1901 à 2021.

Le GIEC reconnaît les territoires de montagne comme étant l'un des plus vulnérables au changement climatique, ayant de graves conséquences pour les populations, les écosystèmes et l'économie, compte tenu de la grande quantité de population qui en dépend directement ou indirectement.

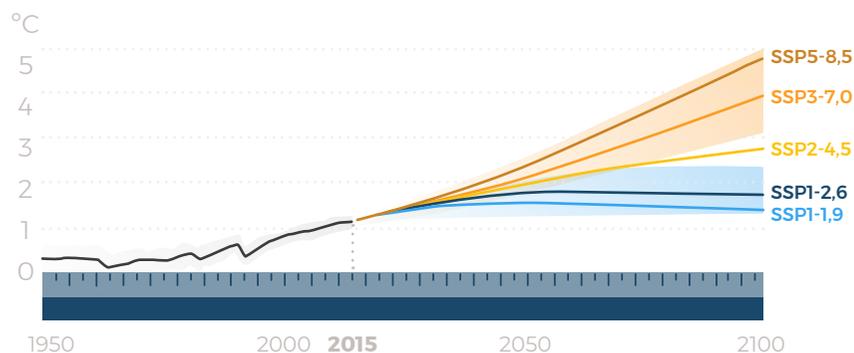
TEMPÉRATURES GLOBALES



Les impacts du changement climatique sont réels et coûteux, et le deviendront beaucoup plus à mesure que les températures mondiales augmenteront. Bien que **l'Andorre soit responsable de moins de 0,001% des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES)**, c'est un territoire de haute montagne particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique, et comme le souligne l'article 4.8 de la CCNUCC et le recueille les rapports du GIEC, les besoins découlant des effets néfastes du changement climatique sur les écosystèmes fragiles, notamment montagneux, doivent être pris en compte.

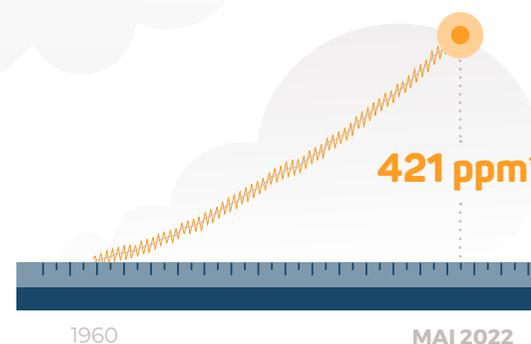
C'est pourquoi la nécessité d'adapter les zones de montagne et d'améliorer l'observation systématique dans ces régions a été inscrite à l'agenda international.

CHANGEMENT DE TEMPÉRATURE MONDIALE



L'influence humaine a provoqué un réchauffement climatique à un rythme sans précédent, au moins au cours des 200 dernières années. Le GIEC a prédit un ensemble de projections de l'augmentation des températures. Les décisions prises aujourd'hui conditionneront le chemin à poursuivre.

CONCENTRATION MONDIALE DE CO₂ ATMOSPHÉRIQUE



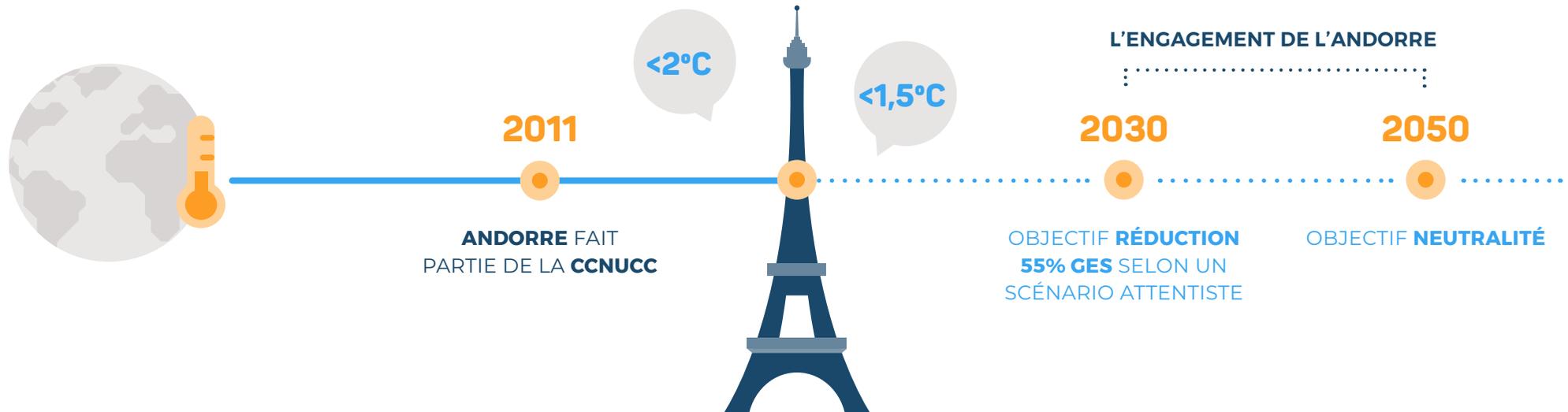
Comme référence de l'évolution, en 2017, elle était déjà supérieure à 410 ppm. Cela implique une augmentation de plus de 10 ppm en seulement quatre ans. Si nous n'agissons pas de manière décisive et efficace, le monde tel que nous le connaissons se dirige vers un désastre sans précédent pour l'humanité. Si la tendance actuelle se poursuit, les concentrations dépasseront déjà 480 ppm bien avant 2050.

Cela empêcherait d'atteindre l'objectif de limiter l'augmentation de la température mondiale de moins d'1,5 °C (voir l'Accord de Paris).

* Source d'information : Observatoire atmosphérique de référence du Mauna Loa de la NOAA

ADOPTION DE
L'ACCORD DE PARIS

2015



Lors de la COP21 (2015, Paris), les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ont adopté l'Accord de Paris, qui prévoit à long terme, de contenir l'augmentation de la température mondiale en-deçà de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, et de poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5°C, ce qui réduirait fortement les risques et les conséquences du changement climatique.

L'article 7 de l'Accord de Paris stipule également dans son quatrième paragraphe que les Parties reconnaissent que le besoin actuel d'adaptation est considérable, qu'une hausse des niveaux d'atténuation peut réduire le besoin d'efforts supplémentaires d'adaptation et que l'augmentation des besoins d'adaptation peut entraîner des coûts plus élevés que nécessaire pour mettre en œuvre des mesures d'atténuation efficaces.

La ratification de l'Accord de Paris a été approuvée à l'unanimité par le Conseil général le 30 novembre 2016. De plus, en 2015, l'Andorre a été l'une des parties pionnières de la CCNUCC à communiquer sa contribution nationale (NDC) et à la mettre à jour jusqu'en 2020 et 2022 avec pour objectif d'augmenter l'ambition à moyen terme et d'atteindre la neutralité climatique.

« Il convient de noter le degré élevé de maturité et de sensibilité de la société andorrane, représentée par le parlement. Lors des votes des projets de loi, des accords, des conventions en matière d'action climatique, il n'y a jamais eu d'opposition dans les votations émises par le pouvoir législatif, ce qui permet de créer un cadre d'action solide, avec une continuité garantie à long terme. »

L'Andorre

« Il appartient à l'État de veiller à l'utilisation rationnelle du sol et de toutes les ressources naturelles afin de garantir à chacun une qualité de vie digne, ainsi que de rétablir et de préserver pour les générations futures un équilibre écologique rationnel de l'atmosphère, de l'eau et de la terre, et de protéger la flore et la faune autochtones. »

Article 31 de la Constitution de l'Andorre, 1993.

Données nationales



POPULATION :
81.057 (ANNÉE 2022)



GOVERNEMENT :
COPRINCIPAUTÉ PARLEMENTAIRE



ESPÉRANCE DE VIE :
87 ANS



DRAPEAU



MONNAIE :
EURO



4 SYSTÈMES ÉDUCATIFS



LANGUE OFFICIELLE :
CATALAN



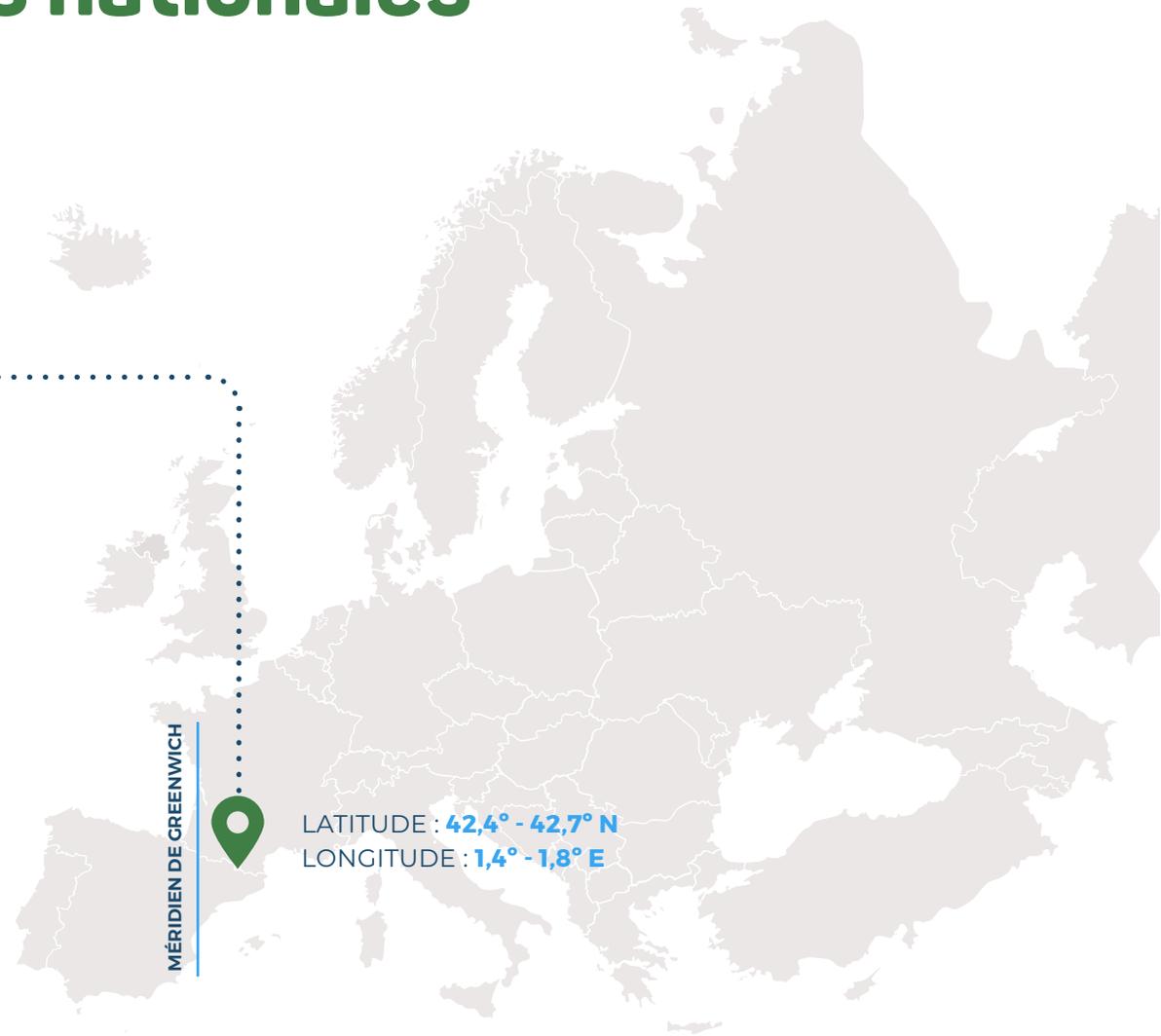
1er PAYS AVEC **100% DE COUVERTURE DE FIBRE OPTIQUE**



PIB PAR HABITANT :
AND 36.346€
UE 34.990€
27ème MONDIAL
(2021)



SUPERFICIE FORESTIÈRE : **40%**
ESPACE NATUREL PROTÉGÉ : **14%**
ALTITUDE MOYENNE : **2.044 MLS**



MÉRIDIEN DE GREENWICH

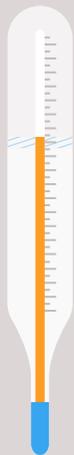
LATITUDE : **42,4° - 42,7° N**
LONGITUDE : **1,4° - 1,8° E**

Contexte national

Les effets du changement climatique sont déjà perceptibles en Andorre et on s'attend à ce que ces variations climatiques aient des conséquences sur les différents écosystèmes, mais aussi sur leurs habitants et les activités économiques qui s'y déroulent. Nous ne pouvons pas perdre de vue l'importance économique et sociale du tourisme de neige dans notre pays.

+0,36°C
PAR DÉCENNIE
pour la période
1970-2019

+0,21°C
PAR DÉCENNIE
pour la période
1950 - 2019



LA TEMPÉRATURE MOYENNE ANNUELLE A AUGMENTÉ



LES PRÉCIPITATIONS ANNUELLES MOYENNES ONT DIMINUÉ

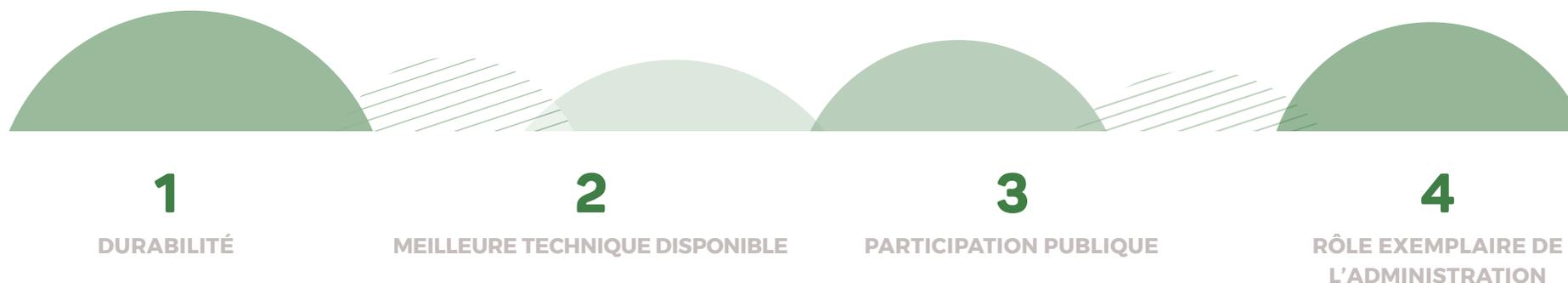
Andorre partage les principes directeurs de ces accords internationaux. Et non seulement elle les partage, mais elle a besoin de ce changement de modèle et d'une action internationale ferme et déterminée. Pour ces raisons, le Consell General (Parlement) a approuvé à l'unanimité la **Loi 21/2018 du 13 septembre, relative à la promotion de la transition énergétique et du changement climatique (Litecc)** fondée sur quatre piliers fondamentaux : la croissance économique, la protection et l'information des usagers, la durabilité environnementale et la souveraineté et la diversification énergétiques. Cette loi, qui représente l'axe central de la politique énergétique et climatique d'Andorre, a été rédigée de manière participative entre les différents ministères, qui ont apporté leurs visions et réflexions stratégiques, conformément aux engagements internationaux. Les compétences prévues par cette loi sont développées à travers l'OECC, qui est chargé d'assurer la mise en œuvre progressive de la politique énergétique et climatique en Andorre.

L'Andorre s'est engagée auprès de la communauté internationale à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, ce qui nécessite des politiques déterminées. Cet objectif commence grâce à l'accord reconnaissant la crise climatique et déclarant l'état d'urgence climatique et écologique, approuvé le 23 janvier 2020 par le Consell General, qui augmente considérablement l'ambition de l'action climatique d'Andorre, un fait qui s'est reflété dans la première mise à jour de la NDC présentée par Andorre. Cet engagement a ensuite été renforcé par la définition de la Stratégie Nationale de l'Énergie et de la lutte contre le changement climatique comme feuille de route pour y parvenir et à moyen terme, avec le redoublement d'objectifs annoncé lors de la 2ème actualisation de la NDC présentée par l'Andorre.

Par ailleurs, face à la situation économique et sociale, marquée par la crise énergétique mondiale, le Consell General a approuvé une loi avec des mesures spécifiques pour répondre à une situation de crise énergétique, et pour doter le Gouvernement et les autres acteurs concernés, des outils nécessaires pour appliquer des mesures d'économies permettant d'asseoir les bases solides d'un modèle énergétique sobre.

La planification énergétique du pays, ainsi que la promotion d'un cadre juridique permettant la mise en œuvre de la politique énergétique, relèvent de la responsabilité du Gouvernement à travers, d'une part, Agence de l'Énergie et des Changements Climatiques, comme établi par le décret de création de cet Office du 29 avril 2015 ; et d'autre part, l'entité publique Forces Eléctriques d'Andorra (FEDA) comme établi dans l'article 7 de la Loi 5/2016 du 10 mars.

Principes directeurs du contexte juridique de l'action climatique



Veiller à ce que l'action pour le climat intègre le changement climatique dans les politiques nationales au sens le plus large, comme une évaluation environnementale des plans dans le cadre de la transition énergétique.

Afin d'appliquer la meilleure technique disponible, il est nécessaire de promouvoir des essais pilotes dans le domaine de l'énergie, ainsi que la formation du secteur professionnel et mettre en valeur l'éducation pour favoriser l'autonomisation des citoyens. La stratégie andorranne d'éducation environnementale pour la durabilité inclut l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets comme lignes stratégiques spécifiques.

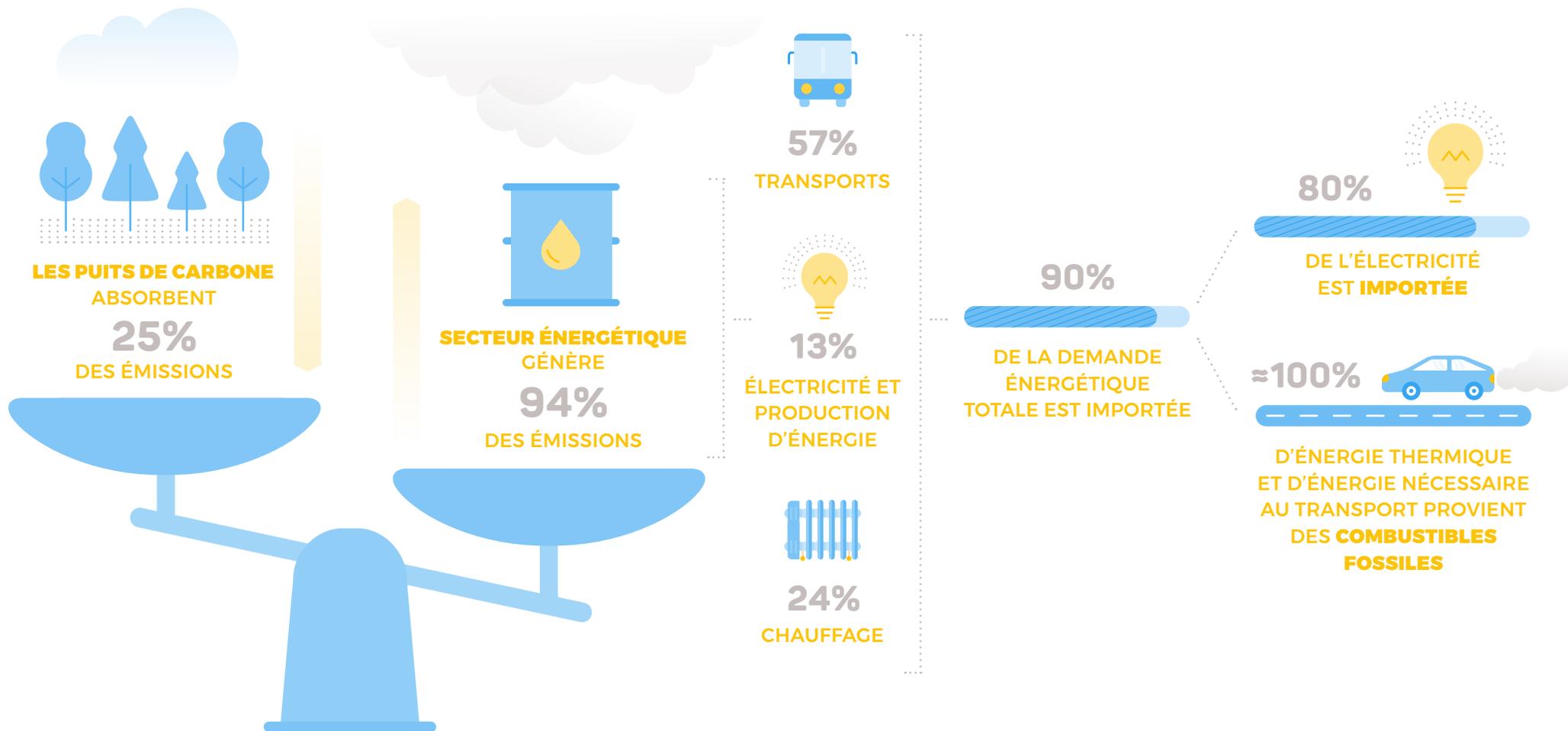
Il est important de souligner le lancement de la Commission nationale de l'Énergie et du Changement Climatique, ainsi que les différents accords de coopération et de collaboration avec d'autres pays ou l'union de ces pays.

Dans toute mesure, action ou projet réalisé dans le cadre du développement de l'action pour le climat, il est important de noter le rôle exemplaire de l'administration publique. Les premières mesures obligatoires dans le contexte de la crise énergétique actuelle ont été dans le domaine de l'administration publique.

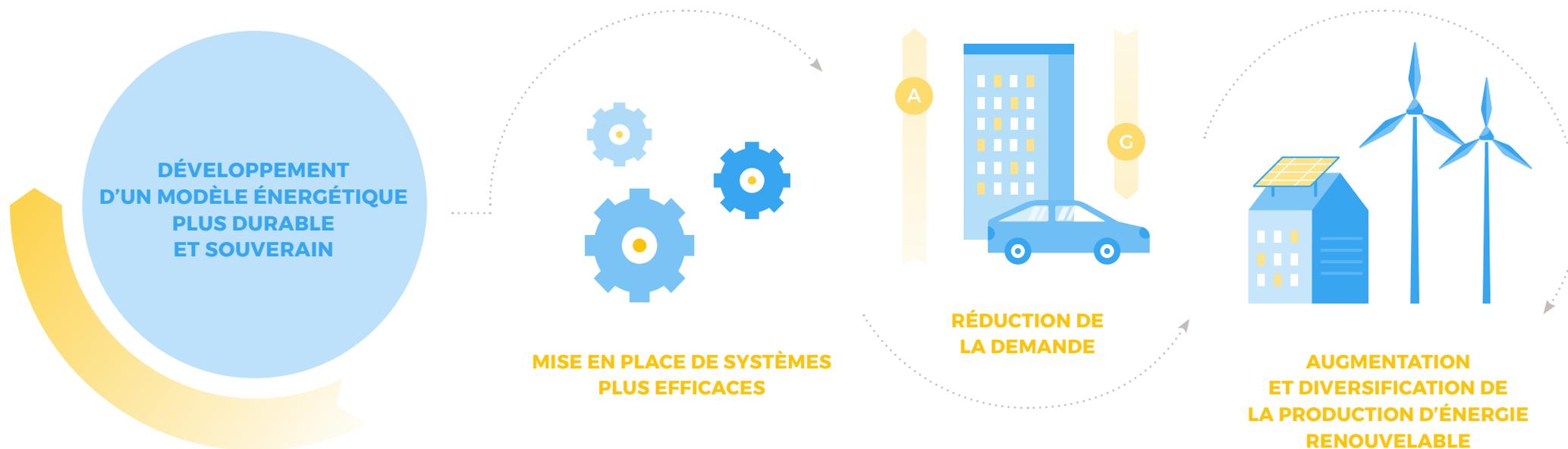
L'action pour le climat se matérialise autour de
cinq axes d'action

1.

**Décarbonisation vers
la neutralité carbone :**
atténuer les émissions
de gaz à effet de serre



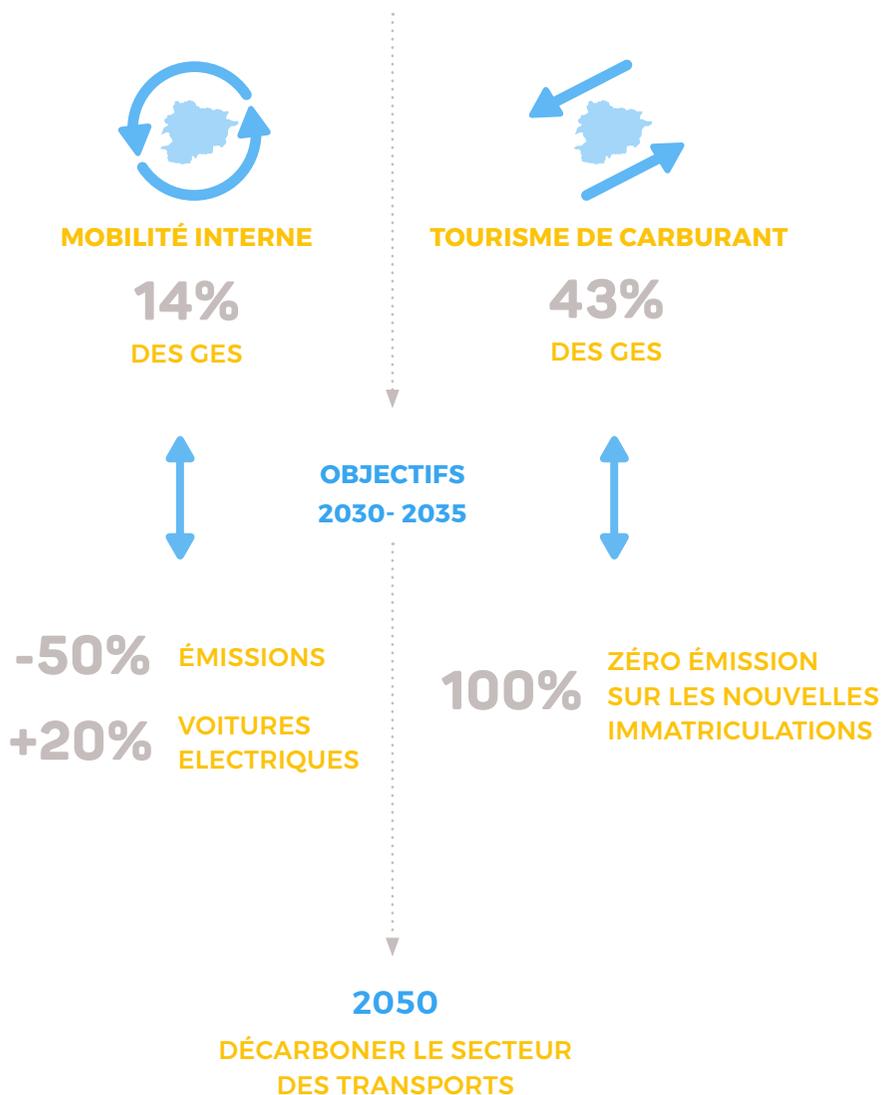
Dans le cadre des politiques visant le développement durable de l'Andorre, dont l'objectif ultime est un modèle de société future où **croissance économique, cohésion sociale et protection de l'environnement** seraient traitées comme les trois aspects d'un enjeu stratégique unique, l'énergie devient un élément clé, car c'est un moteur essentiel du développement humain.



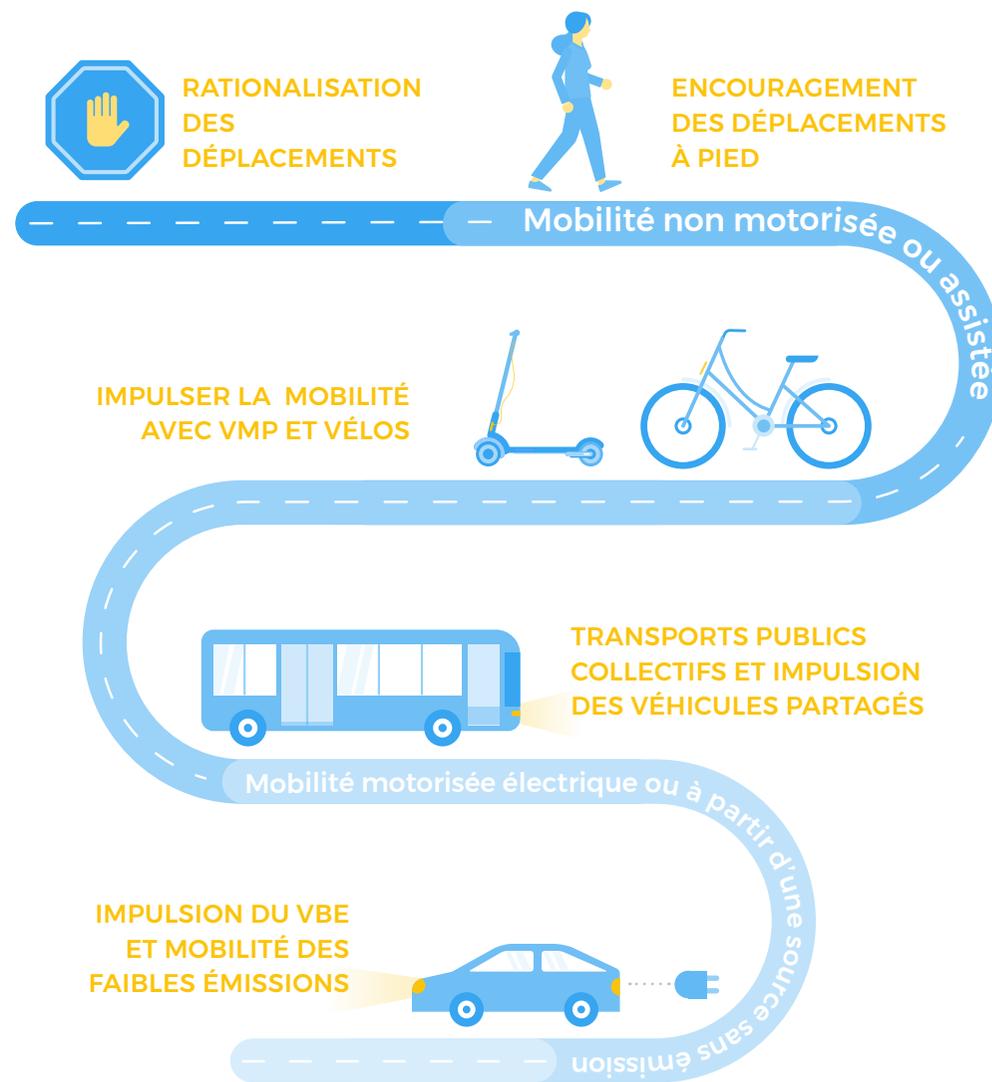
Cet axe d'action repose sur la réduction de la demande, la mise en place de systèmes plus performants et l'augmentation de la production d'énergies renouvelables, qui contribuent à réduire les émissions.

- 1. Instruments d'urbanisme nécessaires** au développement d'un nouveau modèle énergétique plus souverain et basé sur les énergies renouvelables, tels que les schémas sectoriels d'infrastructures énergétiques. Ils doivent permettre d'atteindre 33 % de la production nationale d'électricité d'ici 2030 et 50 % d'ici 2050, tout en assurant au moins 80 % d'énergies renouvelables.
- 2. La promotion des énergies renouvelables et des technologies à haute efficacité énergétique**, la promotion de la production distribuée et de l'autoconsommation d'électricité et de chaleur, en mettant à la disposition des citoyens un outil numérique gratuit avec des informations sur le potentiel de production d'énergie photovoltaïque sur le toit du parc immobilier.
- 3. L'importation d'énergie électrique**, qui représente actuellement le 80% de la consommation, doit être complètement décarbonée à partir de 2030.
- 4. Informations** sur la performance énergétique des bâtiments et des véhicules. Des outils pour le comptage intelligent de l'énergie électrique, la gestion de la charge du réseau et la réponse à la demande, ainsi que des informations sur la qualification énergétique des bâtiments et du parc automobile.
- 5. Le rôle exemplaire de l'Administration Publique**, tant en ce qui concerne la rénovation du parc immobilier que le renouvellement des véhicules. Dans le cadre de l'exemplarité, la réglementation en vigueur établit une série de mesures d'économie d'énergie à appliquer immédiatement et d'autres à plus long terme, comme des plans d'action d'amélioration énergétique dans tous les bâtiments publics, pour parvenir à un modèle énergétique sobre. La figure des energy managers et des responsables d'énergie est un élément clé pour sa mise en œuvre.

Situation actuelle de la mobilité en Andorre



Comment allons-nous le faire



Les bâtiments sont un point clé de consommation d'énergie pour favoriser la transition énergétique étant donné qu'ils sont l'un des plus gros consommateurs d'électricité et de combustibles fossiles et responsables de près d'un tiers des émissions d'Andorre.

La réduction des émissions de ce secteur comporte **trois grands axes d'action** :



Bâtiments nouvellement construits

Toute nouvelle construction à partir de l'année 2020 est conçue et exécutée pour réaliser un **bâtiment avec une consommation d'énergie presque nulle** et pour intégrer un pourcentage minimum de **production d'énergie** sur site à partir de sources renouvelables.

Réhabilitation des bâtiments existants

Il est réalisé à travers des programmes d'aides tels que le **programme Renova** qui est destiné à l'amélioration énergétique du parc immobilier depuis 2011 et qui représente un **taux de réhabilitation de 2,7%** du parc de logements par an.. Ce programme a connu un excellent degré d'acceptation et a stimulé l'intérêt des citoyens et des entreprises pour les économies d'énergie et l'efficacité énergétique, devenant ainsi l'un des **pilliers fondamentaux de l'action climatique** dans le cadre des économies et de l'efficacité énergétique et de la promotion des énergies renouvelables dans le bâtiment

Rôle exemplaire de l'administration

Dans la création d'un nouveau modèle de consommation d'énergie avec des bâtiments publics qui répondent à des critères d'efficacité énergétique et disposent de systèmes de production à haut rendement ou de sources d'énergie renouvelables.

De plus, le contexte énergétique international rend indispensable la promotion et l'adoption de schémas d'austérité et d'économie d'énergie. Ainsi, des audits énergétiques de tous les bâtiments chauffés appartenant à l'Administration ont été préparés, qui doivent servir de point de départ à l'élaboration du **Plan d'action** prévu par le Décret sur les mesures d'économies.

ATTÉNUATION - Économie circulaire

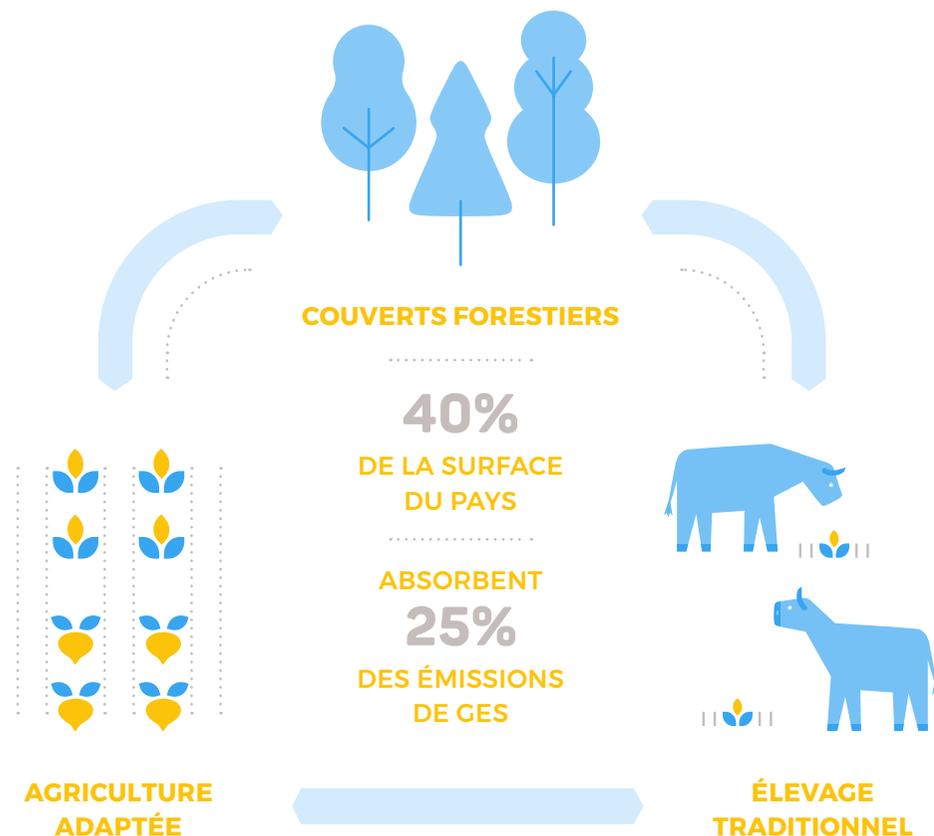
Considérant que l'économie circulaire peut être un élément important de la solution aux graves problèmes environnementaux actuels et générer des avantages à la fois économiques et environnementaux, la loi sur l'économie circulaire d'Andorre est configurée comme une loi pionnière et se distingue, entre autres, par l'interdiction des plastiques à usage unique et ainsi que la réduction du gaspillage alimentaire.

La loi crée des synergies entre l'action pour le climat et l'économie circulaire grâce à l'amélioration des outils de modélisation, ainsi qu'en obligeant les entreprises de télécommunications à réduire les émissions de GES. Ces entreprises doivent publier annuellement les données et les actions entreprises à cet égard et pour que les consommateurs soient conscients de l'impact de la consommation numérique, elles doivent fournir aux clients des informations sur la quantité de données consommées et l'équivalent en émissions de GES. La Stratégie qui l'élabore fixe les objectifs pour 2035.

Estructura de la llei d'economia circular (LEC)



ABSORPTION - Agriculture et gestion forestière



Les couverts forestiers occupent plus du 40 % de la surface du pays et sont responsables de l'absorption de plus de 25 % des émissions de GES du pays selon l'inventaire forestier national. La Loi 7/2019 du 7 février 2019, relative à la conservation du milieu naturel, de la biodiversité et du paysage, reconnaît les couverts forestiers comme le principal puits de carbone en Andorre et recommande de les gérer comme tels en réponse aux obligations mondiales découlant de la CCNUCC et de l'Accord de Paris, auxquels l'Andorre a adhéré.

Puits de carbone : Un réservoir naturel ou artificiel qui accumule et stocke le carbone absorbé de l'air, contribuant ainsi à réduire la quantité de dioxyde de carbone atmosphérique.

- 1. Principe de non-réduction de la capacité d'absorption :** La Loi 7/2019 intègre le principe de non-réduction et de renforcement de la capacité d'absorption de carbone dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et de l'utilisation durable de la biomasse, notamment dans les zones forestières.
- 2. Multifonctionnalité des couverts forestiers :** une multifonctionnalité tant dans le domaine environnemental que dans le domaine économique leur est allouée du fait de leur fonction productive et régulatrice du cycle biologique, leur fonction de réservoir de biodiversité, leur fonction protectrice (des sols, des personnes) en termes d'érosion, ainsi que de leur fonction sociale dans des aspects tels que les loisirs et le paysage.
- 3. Utilisation durable de la biomasse :** selon l'inventaire forestier, le Plan d'aménagement forestier comprend, au minimum, la définition des objectifs et la planification des différents usages et actions envisagés.
- 4. Promotion de l'élevage extensif traditionnel :** promotion des génotypes les mieux adaptés aux conditions géographiques et au relief abrupt du pays, et ayant des impacts positifs sur le territoire puisque l'élevage contribue au nettoyage des forêts et des montagnes, en minimisant les risques d'incendies et en favorisant la biodiversité. De plus, l'élevage a une fonction de fertilisation naturelle des sols. La fauche fourragère en fond de vallée a une fonction paysagère et a également un impact positif sur la biodiversité.
- 5. Agriculture adaptée :** promotion des meilleures pratiques agricoles pour le contexte climatique national et recherche de nouvelles espèces et variétés capables de s'adapter aux conditions actuelles et futures, ainsi que de favoriser la diversification de la production agricole et la consommation de produits de proximité.
- 6. Principe de conservation des émissions du secteur agro-élevage :** l'agriculture et l'élevage traditionnels de montagne sont non seulement capables de s'adapter au changement climatique mais contribuent également à l'atténuer en raison de leur relation avec l'environnement et des services écosystémiques rendus par le pâturage sous forme d'entretien des principaux puits de carbone du pays, les forêts.

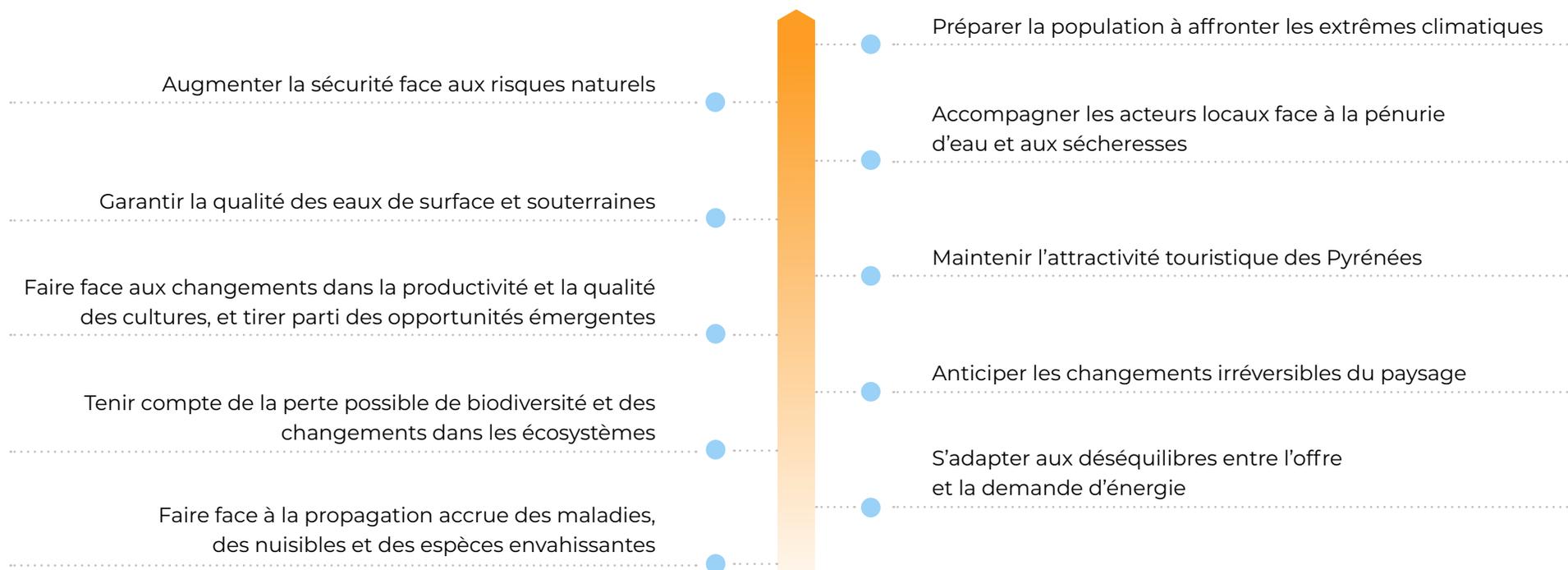
2.

**Action nationale pour s'adapter
au changement climatique
et accroître la résilience**

En Andorre, en 2014, le **Processus d'Adaptation au Changement Climatique** (PAACC) a été réalisé dans le but d'identifier les possibles effets du changement climatique sur les secteurs socio-économiques et environnementaux et d'évaluer les vulnérabilités de chacun, ainsi que d'identifier les mesures d'adaptation pour y remédier afin de réduire la vulnérabilité de ces secteurs.

Parallèlement à ce processus, notre pays travaille en réseau dans le cadre de la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP) afin **d'étudier les impacts du changement climatique** dans cette bio-région, et en même temps d'établir des stratégies d'adaptation qui permettent une augmentation effective de la résilience de notre territoire. A partir de ces travaux et des informations contenues dans le dernier rapport, nous pouvons affirmer qu'il existe un consensus scientifique sur les principaux défis : ce consensus a permis d'approuver la **Stratégie Pyrénéenne de Changement Climatique**, qui concentre les actions de coopération et d'adaptation au changement climatique.

LES DÉFIS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE





ÉTUDES DES SECTEURS DE LA SANTÉ, DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉNERGIE ET DU TOURISME

Afin de pouvoir planifier les actions, la Litecc privilégie les **études dans les secteurs de la santé, de l'agriculture, de l'énergie et du tourisme**. Pour réaliser ces études, le gouvernement dispose de centres de recherche et d'investigation et des initiatives de coopération territoriale transfrontalière traitant du changement climatique. Les écosystèmes de montagne comme le nôtre ont été identifiés comme les plus vulnérables à ces changements, tant en termes d'impacts sur les populations qui y vivent, que sur les services écosystémiques qu'ils fournissent.

Dans le cadre de l'adaptation et de l'augmentation de la résilience, les piliers de la recherche de la résilience sont :

1. L'intégration de l'adaptation au changement climatique à travers :

- La promotion de la recherche, de l'observation systématique et de l'information.
- L'intégration du changement climatique dans les différentes politiques nationales.
- L'étude de l'impact et de la vulnérabilité du territoire dans le domaine du changement climatique, notamment et en priorité, dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'énergie et du tourisme.

- L'étude des secteurs touristique, commercial et industriel (y compris la construction) qui analyse l'impact environnemental (gaz à effet de serre générés, quantité de déchets générés, etc.), ainsi que les besoins de consommation et de production de ces secteurs (point 20 de l'Accord de reconnaissance de la crise climatique et de déclaration de l'état d'urgence climatique et écologique).



SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE NATIONAL

2. **Le Service Météorologique National** : chargé de fournir des informations sur les prévisions et alertes météorologiques et sur l'état du niveau d'enneigement dans un contexte de changement climatique, et dans lequel les événements météorologiques extrêmes sont et seront de plus en plus fréquents. De la même manière, les institutions du pays sont fermement convaincues que dûment protégés et gérés de manière durable, la biodiversité et les écosystèmes offrent une large gamme de services et peuvent devenir la meilleure alternative en tant que solutions basées sur la nature. La gestion et la restauration durables des écosystèmes peuvent générer des avantages sociaux, économiques et environnementaux (par exemple, l'utilisation de la biomasse forestière), tant pour l'amélioration de l'utilisation des ressources naturelles que pour la protection des services écosystémiques qui en dérivent.

3.

**Outils fiscaux pour
la neutralité carbone**



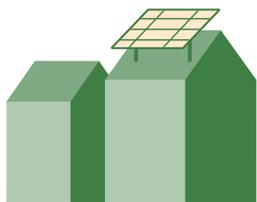
30 €/TCO₂ ÉMIS.



FONDS VERT



IMPÔT SUR LES VÉHICULES



C'est le principal instrument qui, depuis 2011, promeut les économies et l'efficacité énergétique et pour la mise en œuvre des énergies renouvelables dans les bâtiments.

+2.700 DEMANDES D'AIDES

14,3 M SUBVENTIONS DIRECTES

13,4 M PRÊTS APPROUVÉS



PROGRAMME ENGEGA

C'est l'un des outils qui, depuis 2014, a permis d'augmenter la part des véhicules électriques dans le parc automobile national.

+1.700 VÉHICULES

1% DU PARC DE VÉHICULES EST ÉLECTRIQUE (2021)

+6,5 M€ BUDGET



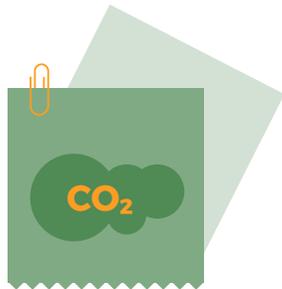
Dès 2021, les tarifs seront réduits afin d'offrir un système gratuit pour une partie du public, dans le cadre d'une mobilité écologiquement durable, saine et socialement plus équitable.

gratuité TRANSPORT PUBLIC COLLECTIF (2022)

Autres outils de financement pour l'action climatique

Outils pour encourager la société civile, les organisations, les entités et les entreprises (dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises) à adopter des politiques d'action climatique:

Marché national de compensation des émissions de gaz avec effet serre



- Marché de compensation volontaire
- Projets développés sur le territoire andorran
- Norme carbone andorrane
- Les crédits carbone incluent les co-bénéfices conformément à l'ODS

Objectif : création de projets innovants dans le domaine de la lutte contre le changement climatique à l'échelle locale et, en même temps, renforce les politiques d'atténuation environnementale pour atteindre les objectifs de réduction des émissions fixés par l'Andorre.



Efficacité énergétique et implantation d'énergies renouvelables



Mobilité et transports urbains.



Agriculture, sylviculture, gestion forestière et élevage.



Économie circulaire.



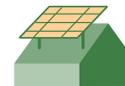
Tout autre domaine lié à la protection des écosystèmes ou à la lutte contre le changement climatique.

Marché de garanties d'origine de l'énergie électrique (GOE)



Une garantie d'origine de l'énergie électrique certifie qu'une certaine quantité d'énergie électrique a été produite dans le pays ou importée, et certifie son origine selon qu'elle a été produite dans :

Objectifs : promotion de l'utilisation des énergies renouvelables pour la production d'énergie électrique.



Installations de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable.



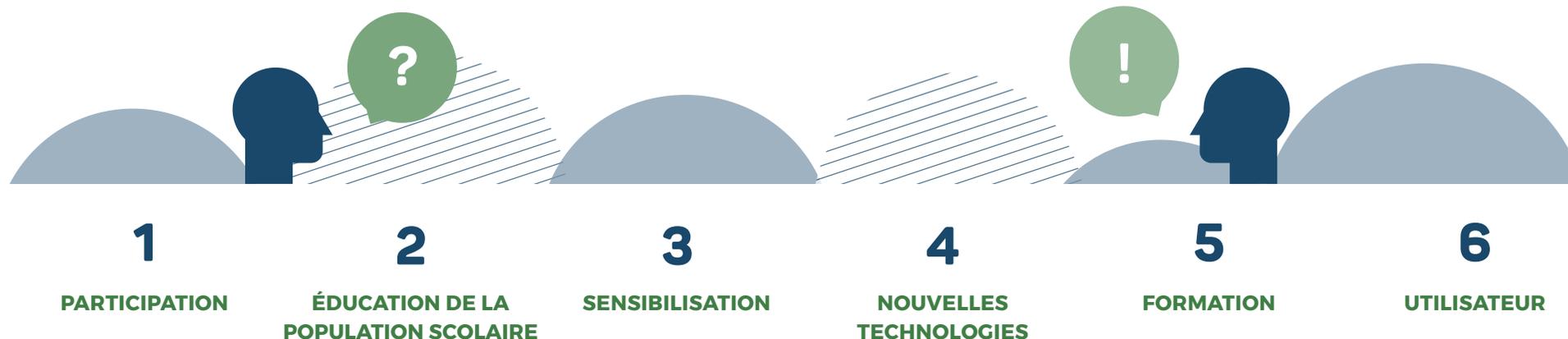
Installations de cogénération à haut rendement.



Les installations qui génèrent de l'énergie à partir de la fraction biodégradable lorsqu'elles utilisent des déchets comme combustible principal

4.

La transition sociale



1. **La participation** devient un élément clé de ce nouveau modèle où les décisions prises sont cohérentes, notamment au sein de la Stratégie nationale de l'énergie et de la lutte contre le changement climatique, qui est l'instrument de planification stratégique et de coordination en la matière, à travers la Commission Nationale de l'Énergie et du Changement Climatique, en tant qu'organe consultatif dans les domaines d'action prévus par la loi. Cette Commission comprend une large représentation des secteurs public et privé, ainsi que du monde académique et associatif. Elle compte également sur la participation du Forum National des Jeunes, qui représente les jeunes du pays.
2. **L'éducation de la population scolaire** comprend des campagnes éducatives dans les écoles et d'encourager toutes les écoles du pays à devenir des écoles vertes, ainsi que d'intégrer des ateliers à l'école andorrane - ouverts à la participation d'autres systèmes éducatifs - afin de sensibiliser au changement climatique et de promouvoir une meilleure utilisation des ressources naturelles.
3. **La sensibilisation de la société au changement climatique** complète cette action nationale. Si l'on compare la perception des citoyens en 2020 concernant le changement climatique avec les résultats de 2014, on constate que le pourcentage de répondants qui le considèrent comme un problème très grave est passé de 63% à 85%,

soit un chiffre supérieur à celui de l'Union européenne, où 79% des répondants considèrent le changement climatique comme un problème très grave.

4. **La promotion des nouvelles technologies et des activités à haute valeur ajoutée** offre de nouvelles opportunités de croissance économique et entrepreneuriale. Les changements technologiques et sociaux nécessaires pour assurer le développement durable de notre système énergétique doivent être réalisés, en veillant à ce que l'ensemble de la société soit impliqué dans ce changement. Un exemple serait l'application MOU-T-B, un agrégateur de mobilité durable.
5. **La formation nécessaire** pour que les professionnels puissent travailler dans le cadre de la transition énergétique, en assurant l'adaptation des métiers et des savoir-faire (accords avec les syndicats et les associations professionnelles du secteur).
6. **L'utilisateur** joue un rôle actif dans le système et sa transformation en améliorant l'information qu'il reçoit, il dispose des outils pour maîtriser ses consommations et agir en conséquence, tout en se voyant confier un rôle clé dans la production d'énergie et son autoconsommation. La loi protège les consommateurs et prévoit notamment la protection des usagers les plus défavorisés, soumis au risque potentiel de précarité énergétique.

5.

**Innovation, recherche
et observation systématique**

Afin d'améliorer et d'anticiper les actions d'atténuation et d'adaptation face à ce phénomène, il est essentiel de faire le suivi des principaux indicateurs, variables ou phénomènes qui livrent plus d'information et représentent mieux les effets du changement climatique.

Observation systématique

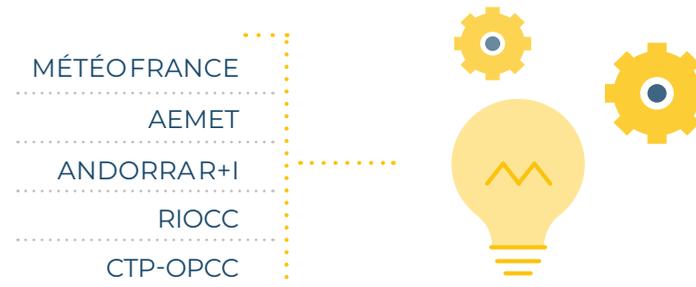


Le gouvernement a identifié par décret les informations nécessaires à l'élaboration de l'Inventaire des GES conformément à la méthodologie établie par le GIEC et répondant à l'article 7 de la Litecc. Cet outil législatif permet de renforcer institutionnellement la gestion de l'observation systématique nécessaire pour alimenter l'Inventaire, instrument de base pour orienter les actions d'atténuation à développer.

Le Registre national de l'énergie (REN) est l'outil de suivi et de contrôle centralisé des flux énergétiques du pays, qui vise à déterminer le bilan énergétique du pays, fournissant ainsi une information objective et transparente.

Le Service Météorologique National adoptera prochainement un système de gestion des données historiques qui permettra une gestion ordonnée et efficace. L'utilisation de ce système favorisera l'automatisation de l'importation des données, leur contrôle qualité et la conception des résultats améliorant la prise de décision en la matière.

Recherche et innovation



Le gouvernement d'Andorre participe depuis 2010 à l'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique (OPCC) de la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP) avec les régions françaises et les communautés espagnoles voisines. L'OPCC est la plateforme de référence pour le transfert de connaissances et la diffusion d'informations sur les impacts, la vulnérabilité et les initiatives d'adaptation dans les Pyrénées.

En octobre 2016, l'Andorre a rejoint le Réseau Ibéro-américain des Bureaux chargés de la question du Changement Climatique (RIOCC), un espace d'échange technique d'expériences qui offre l'opportunité d'identifier les synergies, les forces et les priorités, en termes de coopération régionale et de soutien entre pays.

L'OECC a établi des accords de collaboration avec divers organismes de recherche, tant nationaux qu' internationaux, dans le but d'optimiser les efforts et de rechercher des synergies dans les domaines thématiques de l'énergie, de la météorologie, de la climatologie, des effets du changement climatique, de la vulnérabilité et de l'adaptation, des émissions de GES, entre autres. Certains de ces accords ont été conclus avec des entités telles que Andorra Recerca + Innovació, Météo France ou la Agencia Estatal de Meteorología (AEMET), entre autres.



Pour plus d'informations sur les indicateurs de suivi collectés par l'OECC, consultez le QR code.

Coopération internationale

« Il incombe aux parties de préserver le système climatique dans l'intérêt des générations présentes et futures, sur la base de l'équité et en fonction de leurs responsabilités communes mais différenciées et de leurs capacités respectives. »

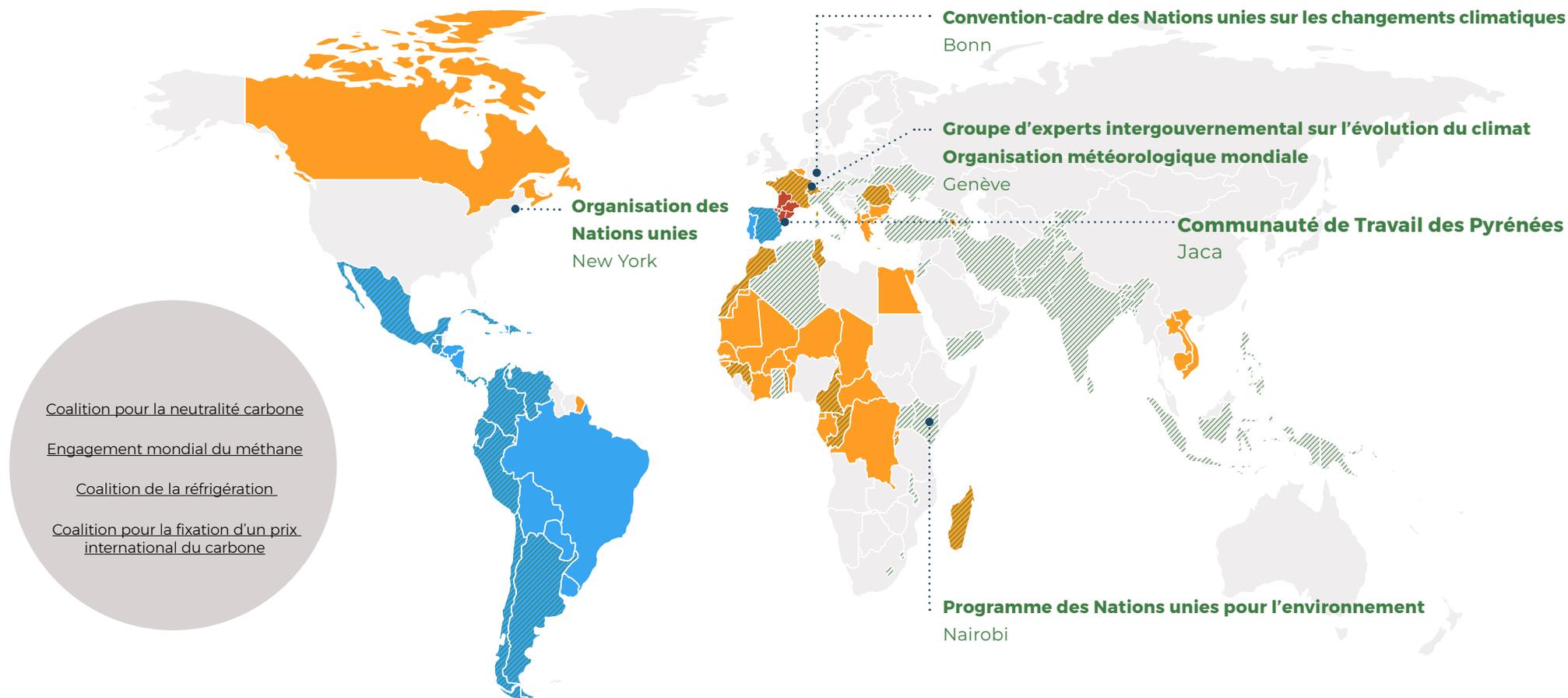
Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, Article 3.1.

Andorre fait partie de différentes organisations, tant internationales que régionales, que ce soit géographiquement, culturellement ou économiquement. Le pays approche le multilatéralisme comme un espace fondamental de dialogue et de coopération entre tous les pays, ce qui lui permet d'être au plus haut niveau, lui donnant une visibilité au-delà de son petit territoire.

Pour preuve, la présidence andorrane du Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement (2019-2021), la présidence andorrane du Conseil de l'Europe (2012), entre autres.

Compte aussi, la participation à l'alliance Mountain Partnership, un réseau dédié à l'amélioration de la vie des régions de montagne dans le monde qui travaille sur les défis auxquels ces territoires sont confrontés, comme le changement climatique.

Les principales organisations et axes de travail liés à l'environnement sont :



CCNUCC ET ACCORD DE PARIS (198 PAYS SIGNATAIRES OU RATIFIANT)
RÉGION DES SOMMETS IBÉRO-AMÉRICAINS DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT
ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE
OBSERVATOIRE PYRÉNÉEN DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
MOUNTAIN PARTNERSHIP



Indice des acronymes

AEMET	Agence Étatique de Météorologie
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
CO₂	Dioxyde de carbone
CTP	Communauté de Travail des Pyrénées
ENGEGA	Programme d'aides pour la promotion des véhicules électriques
EQ	Équivalent
GES	Gaz à Effet de Serre
Gg	Gigagramme (1 000 tonnes)
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
LITECC	Loi relative à la Promotion de la Transition Énergétique et du Changement Climatique
MOU_T_B	Plateforme de mobilité intermodale
NDC	Contributions Déterminées au niveau National
OECC	Agence de l'Énergie et du Changement Climatique
ODD	Objectif de Développement Durable
OPCC	Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique
PAACC	Processus d'Adaptation au Changement Climatique
PPM	Partie par millions
QR	code à réponse rapide
REN	Registre National de l'Énergie
RENOVA	Programme d'aides pour la promotion de l'amélioration du parc immobilier national pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des immeubles et l'utilisation des énergies renouvelables
RIOCC	Bureaux chargés de la question du Changement Climatique
SSP	Parcours socio-économique partagé
T	Tonnes
UE	Union Européenne
WG	Groupe de Travail



Govern d'Andorra